

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

**Etaient présents :** M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Véronique FILLION, Céline POMMIER, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Annette CARTIER DUBOST, Sandrine DELFIEU, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre Alexandre GIRARD, Martine MERIGOT, Catherine MOUILLER, Christiane ROSSILLE,

**Absents excusés :** Pierrick MURCIER pouvoir à A FAYET, Laetitia DUFOUR pouvoir à S DELFIEU, Sébastien DURAND pouvoir à C MOUILLER

**Absente :** Samyha LOUBIBET,

**Date de la convocation :** mercredi 20 septembre 2022

**Secrétaire élu pour la séance :** Yves GAULIER

**N° 2022-38 OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT AU MAIRE**

M. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. La commune dispose d'un effectif de 5 adjoints.

Suite au décès de Monsieur Michel NELLY, 3e adjoint, il est proposé au Conseil municipal de porter à 4 le nombre de postes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la suppression d'un poste d'adjoint au maire.

Le tableau des adjoints est désormais composé comme suit :

- 1<sup>e</sup> adjoint : Philippe NEMOZ
- 2<sup>e</sup> adjointe : Céline POMMIER
- 3<sup>e</sup> adjointe : Véronique FILLION
- 4<sup>e</sup> adjoint : Régis LAURENT

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.  
Affiché et publié sur le site internet de la commune le lendemain  
Pour copie conforme : en Mairie le 27 septembre 2022

Le Maire, Eric MARTIN

Le secrétaire de séance, Yves GAULIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20220927-D202238-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2022